



L'atelier de la Plate-forme Créativité et Territoires « Ingénierie territoriale et développement durable »

**3 octobre 2016 - Maison Méditerranéenne des Sciences de L'Homme,
5 Rue Château de l'Horloge, 13090 Aix-en-Provence**

9h30 – 10h30 : De l'ingénierie de territoire à l'ingénierie territoriale

Ph. Langevin (Université d'Aix-Marseille) et J. Fialaire (Université de Nantes/GRALE Paris I)

10h30 – 13h00 : Le paysage de l'ingénierie territoriale aujourd'hui : quelles offres? quelle articulation ingénierie publique/privée ? quel niveau d'intervention ?

Intégration d'une approche systémique dans une vision prospective, Jean Charles Lardic, Directeur de la prospective, Mairie de Marseille

Ingénierie Territoriale et Urbanisme durable, J. Bellante (Vice-Présidente du Conseil français des urbanistes, adjointe à l'urbanisme et développement durable, Mairie de Coudoux

Ingénierie sociale et ingénierie territoriale, A. Latz, Consultante

Ingénierie territoriale et facilitation de projets durables, J. Brotons, chargé de mission – Métropole Aix Marseille Provence

Ingénierie territoriale pour une démarche participative : l'agenda 21 de Bouc Bel Air, Dominique Francon, Chargé de mission Agenda 21 Bouc Bel Air

Quelle ingénierie territoriale pour une économie circulaire ? Hervé Daneels, Directeur du CBE de Pertuis

Ingénierie Territoriale et Planification des grands territoires, Cyril Blanc, Directeur Adjoint Planification et urbanisme – Métropole Aix Marseille Provence

14h00 – 16h30 : Table ronde - Décomposition/recomposition de l'ingénierie territoriale sous les auspices du DD (finalités, instruments et méthodes)

J. Bellante (CFDU), C. Blanc (MAMP), M. Chiappero (SFU, LIEU-AMU), H. Daneels (CBE Pertuis), J. Fialaire (GRALE), D. Francon (Mairie de Bouc Bel Air), J.C. Lardic (Mairie de Marseille), A. Latz (T.Créatif®), Y. Lazzeri (CERIC-AMU), P. Mazzella (AUPA), V. Sename (MAMP Pays d'Aix)

De l'ingénierie territoriale à l'intelligence territoriale pour des territoires durables

1. Comprendre l'ingénierie territoriale

Ingénierie de territoire et ingénierie territoriale : un dialogue à trouver pour la recherche du bien commun. L'ingénierie de territoire relève d'un Etat centralisé et de la fonction publique d'Etat. L'ingénierie territoriale est conduite par les collectivités territoriales et des fonctionnaires de la fonction publique territoriale ainsi que par le secteur associatif. L'ingénierie de territoire est au service de règles. L'ingénierie territoriale est au service de projets. Au fil des décennies, sous l'effet du désengagement de l'Etat et de la reconfiguration institutionnelle locale, l'expertise des grands corps d'Etat s'éclipse au profit d'une expertise territoriale.

Dans la décennie 50, l'expertise est le fait de la haute fonction publique d'Etat issue de l'ENA et des grandes écoles d'ingénieur (Ponts et Chaussées, Mines, Génie rural). L'ingénierie est alors hiérarchisée et spécialisée, bornée par des champs de compétence stable définis par la loi.

De 1963 à 1982, l'ingénierie de territoire relève principalement de la DATAR, organe de mission dédié à l'aménagement du territoire français. Bien dotée en fonds publics, l'ingénierie est celle des grandes réalisations: primes à l'installation d'entreprises en zones rurales, émergence du réseau autoroutier, parcs naturels régionaux, technopôle de Sophia-Antipolis, aménagement des zones touristiques littorales... Dans une conjoncture de forte croissance et dans l'esprit d'un modèle unique, l'ingénierie de territoire est celle des ingénieurs, des énarques et des polytechniciens.

Le milieu des années 1970 sonne la fin de la croissance et la montée de l'Etat libéral, les grands travaux sont remis en cause. La priorité est celle de territoires spécifiques (la montagne, le littoral, les pays), des premiers contrats de pays et du début de la régionalisation.

Avec la décentralisation de 1982, la donne change. De nouvelles compétences sont accordées aux élus locaux. La DATAR se consacre alors **aux** zones en reconversion, s'implique dans les technopôles, la recherche et les villes phares du moment : Grenoble, Montpellier, Antibes...

En instituant en 1984 la fonction publique territoriale au bénéfice des agents des collectivités locales, des établissements publics et des offices HLM, ingénierie territoriale et ingénierie des territoires dialoguent et contractualisent pour assurer si ce n'est l'efficacité, tout au moins la cohérence dans les politiques publiques.

Dans les années 90, l'offre d'ingénierie explose et les contours se brouillent. De nouveaux services apparaissent dans les Régions, la majorité des départements, dans les intercommunalités, souvent par mutualisation des services, avec des modes de gestion allant de la régie simple à des structures relais, des agences départementales et des organismes quasi-indépendants (CAUE) aux ressources propres. L'Etat est en repli et offre une ingénierie plus ciblée, avec notamment la création de l'assistance technique de l'Etat pour l'aménagement et la solidarité des territoires (ATESAT).

Les grandes lois de 1999 vont consacrer l'idée de projet de développement territorial, avec le souci d'associer toutes les forces vives d'un territoire au sein de conseils de développement, la volonté de dépasser les limites administratives de plus de 36 000 communes par la création des Etablissements publics de coopération intercommunale fiscalement intégrés. La DATAR s'efface peu à peu du paysage pour finalement disparaître en 2014 au profit d'un commissariat général à l'égalité des territoires.

Avec la loi ALUR de 2014, le repli de l'État se confirme en matière d'urbanisme : le droit des sols passe aux intercommunalités et syndicats mixtes : les moyens de l'Etat sont regroupés au sein du Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA).

Dés lors l'ingénierie territoriale prend de l'ampleur pour construire des projets de développement local. Le territoire change de sens. Ce n'est plus l'endroit où les choses se passent, c'est le lieu où les politiques s'inventent avec la prise en compte des réalités locales, des besoins exprimés par les élus, des spécificités de toute nature qui caractérisent un territoire : géographie, histoire, culture, tissu productif...Il n'y a plus un modèle unique.

L'ingénierie territoriale devrait connaître un nouvel élan avec les récentes lois MAPTAM et NOTRe (binôme Métropole/Région maintien des départements, suppression de la clause de compétences générale pour les Départements et les Régions, nouvelles compétences des régions, conférences territoriales).

L'ingénierie territoriale : une notion complexe, aux contours flous qui laissent peu de place aux processus participatifs. Il existe plusieurs ingénieries territoriales, en lien avec la formation des acteurs (ingénieurs ou urbanistes) et les structures avec lesquelles ils sont amenés à travailler, y compris dans le rapport à la population. Dans une approche technico-professionnelle appliquée au développement local, l'ingénierie territoriale a trait aux « fonctions d'expertises, diagnostics, études thématiques et de suivi/veille de territoires ». Une autre approche est celle de l'intelligence territoriale, plus managériale, concentrant expertise et prospective, tournée vers une aide à la prise de décision, à même de catalyser les bonnes pratiques et de les diffuser. Une troisième approche, promue par l'UNADEL¹ en 2013, est identifiée à un vaste ensemble de moyens humains qui concourt à l'élaboration des projets.

- Plusieurs éléments ont contribué à brouiller les cartes de l'IT depuis les années 2000 : la soumission au droit de la concurrence, la transversalité à l'heure du développement durable, la variabilité des périmètres des compétences locales (SCOT, PLU), la mobilité de la substance des missions, la multiplication des bureaux d'études et la diversification des profils professionnels. La spécialisation dans l'exercice de compétences locales pousse aussi au développement de certaines formes d'ingénierie territoriale.

Ainsi le PNR du plateau de Millevaches, associé à l'élaboration des documents d'urbanisme, se dote d'une forte ingénierie territoriale.

- Les acteurs sont nombreux, travaillent dans les collectivités locales, les offices HLM, les établissements publics et le secteur associatif. Entre 2001 et 2011, les effectifs de l'ingénierie publique et parapublique ont augmenté de 36%.

En illustration, on peut citer le cas d'une petite commune de 3800 habitants des Bouches du Rhône, où de nombreux acteurs ont été sollicités pour réaliser un quartier durable avec une centaine de logements : bureaux d'études pluridisciplinaires, avec des spécialistes en urbanisme, environnement, paysage, hydraulique, techniques diverses ; aménageur ; promoteur ; services techniques de la Région, du Département, de l'EPCI local Communauté du Pays d'Aix et maintenant de la métropole ; du CAUE ; de l'Agence d'urbanisme ; de l'ADIL ; des services de l'Etat dont le Cerema, la Dreal, la DDTM, l'Ademe, les Syndicats mixtes (suivant les communes) ; l'EPFR Paca ; les BE privés ; les SEM ; la SPL local ; les associations des maires ; les associatives locales ; les notaires ; les juristes ; les avocats ; les géomètres ; des universités dont les formations en urbanisme.....

¹ Union nationale des acteurs et structures du développement local.

La reconfiguration de l'environnement institutionnel local (double binôme Métropole/Région, intercommunalités et département) rajoute une touche de complexité. L'appropriation de ressources d'ingénierie territoriale peut devenir un enjeu dans la concurrence entre les Métropoles et la Région.

- Une faible place est accordée aux processus participatifs. L'ingénierie territoriale, lorsqu'elle est orientée vers la concertation, permet *a minima* de rendre lisible les orientations des pouvoirs publics pour les parties prenantes, et dans les meilleures conditions de co-construire le plan d'actions avec ces dernières (ex. Agenda 21).

Mais seuls les programmes Leader exigent la mise en place d'un groupe d'action locale (GAL) avec des acteurs socio-économiques, forçant un peu les structures de type syndicats mixtes à s'appuyer sur les Conseils de développement.

La concertation dans le cadre de SCOT, PLU, PLUi fonctionne mal, même lorsqu'elle est ouverte dès le début de la procédure. La concertation n'est pas au cœur du métier des techniciens eux mêmes encadrés par les élus, nécessitant un portage politique fort. Par ailleurs, plus on descend dans l'échelle territoriale, plus le public est celui des citoyens ou de leurs représentants. Les intérêts publics et individuels se questionnent alors davantage sur la parcelle que sur l'intérêt général. Plus que des experts de la communication, il faut des personnes en capacité de faire du lien, de favoriser le dialogue, de permettre aux agents de se réinterroger.

Montée en puissance d'une ingénierie territoriale spécialisée. L'ingénierie est le plus souvent spécialisée en termes d'expertise et d'outils, elle est aussi en progression en lien avec le rythme des politiques publiques à mettre en œuvre. Elle peut être technique, sociale, environnementale, énergétique, financière...

La loi NOTRe peut doper l'ingénierie financière en mettant fin à l'interdiction de la participation des collectivités à des sociétés commerciales. La Région intervient dans des fonds communs de placements à risque, constitue des fonds de garantie, finance des fonds d'investissement de proximité.

Du côté de la Caisse des Dépôts et Consignation, des priorités sont mises en avant avec un fonds spécial dédié à la transition énergétique et écologique et qui soutient les territoires à énergie positive.

Pour faciliter des projets durables, de nouveaux outils sont mis à disposition de l'administration :

- Au niveau réglementaire : création du coefficient de biotope par surface (obligation de perméabilité des matériaux de construction, de toitures et murs végétalisés,...) ; s'ajoutent les créations de zones de circulation restreintes ou de circulation alternée, permettant le développement de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (covoiturage, autopartage, véhicules moins émetteurs)

- Mise en place d'actions de régulation : critères d'éco-conditionnalité à l'aide aux projets et aux marchés publics, valorisation de comportements vertueux type écotrophées.

- Intervention directe des collectivités par la création de sociétés partenariales avec des acteurs privés dans un objectif de service public (sociétés coopératives d'intérêt collectif) ou la création de structures étroitement contrôlées par les collectivités dans l'objectif de faciliter la concrétisation de projets (notamment SEM, SPL...)

2. A la recherche d'une ingénierie territoriale pour des territoires durables

La construction de territoires durables invite à dépasser la notion d'ingénierie territoriale qui s'appuie sur une expertise spécialisée, par la notion d'intelligence territoriale entendue comme une forme d'intelligence collective qui doit contribuer à administrer efficacement les territoires dans une vision systémique de développement durable, une mise en commun du sens, de l'expertise, des outils, au niveau local.

Une intelligence territoriale au service de la métamorphose du territoire. L'intelligence territoriale doit être à même de révéler, susciter des processus endogènes aux territoires, en impliquant de manière nouvelle la recherche dans des processus interdisciplinaires de recherche-action, en mettant le citoyen au cœur du système, et non pas simplement le former pour qu'il s'adapte au système à mettre en place. Elle doit initier des politiques transversales qui n'excluent pas des visions spécialisées en vue de la cohérence, de l'homogénéité et dans un but d'économie d'échelle. L'intelligence territoriale passe par la prise en compte au 1^{er} niveau des besoins des acteurs du territoire pour ensuite définir une ingénierie territoriale et pas l'inverse.

Des moyens financiers à dédier. La pénurie des moyens financiers pose la question des ressources affectées à l'intelligence territoriale. Les budgets d'études générales sont de plus en plus réduits. Alors même que les obligations d'expertise spécialisée ne cessent d'augmenter, l'intelligence territoriale, transversale, pluridisciplinaire, multi scalaire, innovante, semble en régression constante.

Une ingénierie de projet en approche locale intégrée. La conduite de projets durables impose de revenir aux habitants (beaucoup d'idées, de personnes dans l'action, prêtes à s'investir). L'ingénierie du projet est complexe mais réalisable et acceptée par la population si le lien avec elle est permanent. Cela exige un portage politique fort, le bon vocabulaire de la part des techniciens de collectivités, une volonté de la collectivité d'être au plus proche du vivre ensemble.

Afin de mobiliser la population sur le développement durable, la municipalité de Coudoux (13) a mis en place un agenda 21 et un conseil municipal des jeunes (8 à 12 ans), pour former les futures générations à la citoyenneté. Les jeunes passent le message à leurs parents qui, à leur tour, viennent davantage aux réunions de concertation et de coproduction.

La commune a sollicité les habitants pour porter de nouvelles actions de l'agenda 21. La moitié est ainsi coordonnée par un élu référent et un habitant chef de projet.

Des actions citoyennes ont été mises en place. Ainsi, un partage de services avec une contrepartie non financière (ex. dans l'association SEL en Provence, 1h de services donne droit à 50 olives). Une journée citoyenne a été établie pour la commune (ex. une matinée de nettoyage puis des jeux avec une association d'handicapés l'après-midi).

Des bibliothèques de rue ont été construites sans financement avec des matériaux de récupération, avec les usagers.

Les associations sont mobilisées pour questionner les habitants sur « le faire mieux ensemble », y compris les enfants toujours pleins d'idées.

Même si un projet est déclaré d'intérêt communautaire, la commune reste l'ensemble du projet et porte la concertation avec la population.

La réalisation du quartier durable de Coudoux (13) a été pensée avec les élus et les habitants. Il a exigé de nombreuses réunions pour leur expliquer tous les changements que nécessite la conception d'un quartier durable, en l'occurrence méditerranéen : logements BBC, principe de mixité de personnes, densité élevée (90 logements à l'hectare), places de rencontres, réseau de chaleur communal bois, places limitées pour la voiture, Pédibus, autopartage, commerces de proximité.

Elus et habitants ne comprennent pas la complexité des interventions et les retards dus aux compétences croisées.

Pour avancer vers une démocratie participative, il faut dépasser le cycle électoral qui enferme la réalisation de projet sur un temps court, avec généralement une première année de réorganisation et une dernière année de bouclage avant les élections.

La ville d'Aubagne a beaucoup utilisé la démocratie participative mais le cycle des élus s'est fait sur 15 à 20 ans.

Il faut aussi que les habitants pensent en mode projet, dans une vision de territoire qui permet de pérenniser des démarches au-delà d'un mandat politique.

Cela milite, notamment dans les petites communes, pour un chef d'orchestre, un ensemble de projet, car l'élu porteur peut changer. L'exemple du Comité de bassin d'emploi de Pertuis (CBE) est à ce titre

intéressant.

Depuis 2014, LE CBE de Pertuis s'est investi dans une démarche d'économie circulaire à l'échelle des 30 communes du bassin d'emploi. Un diagnostic a été réalisé sur 2 secteurs géographiques et administratifs (Sud Luberon et Pays d'Aix via Pertuis et les communes du Val de Durance). Cette démarche s'est décomposée en 3 temps :

- Une étude de benchmark et les possibles du territoire
- Un diagnostic auprès des acteurs de ce même territoire (élus, entrepreneurs, citoyens), dans une approche à la fois individuelle (basée sur un questionnaire de 3 h pour faire émerger les besoins, les idées, dans une vision très large de l'économie de proximité plutôt que sur l'idée même d'économie circulaire) et collective (rencontre sous forme d'ateliers d'entreprises, de citoyens, d'élus). Un état des lieux a été présenté en séance plénière, donnant 6 enjeux stratégiques, 176 bonnes pratiques ou idées émergentes et 10 projets sélectionnés dits prioritaires par leur faisabilité.
- La formalisation des projets sélectionnés induisant un engagement par des porteurs qu'ils soient associatifs, institutionnels ou entreprises.

Au travers du diagnostic, Le CBE a souhaité faire converger les idées des représentants des territoires (élus, entreprises et citoyens). La méthode de concertation a permis d'employer le bon langage : celui du DD ou RSE est peu efficace pour ces acteurs, même quand ils le pratiquent.

Les idées sont nombreuses. Certaines initiatives pourraient être transférées sur d'autres territoires en traversant les barrières administratives.

Un enjeu essentiel concerne les entreprises (70% de moins de 5 salariés), il faut pouvoir répondre à leurs attentes rapidement, elles ont joué le jeu de la concertation mais souhaitent que l'on ne perde pas de temps. Elles sont prêtes à travailler dans une cohérence territoriale, à avoir une réflexion sur un développement territorial endogène.

Une dynamique d'expérimentation pour l'action. L'expérimentation est une méthode de l'ingénierie (ou de l'intelligence) territoriale, pour s'adapter à l'évolution rapide des comportements et savoir-faire, notamment avec l'explosion du numérique, dont les retombées s'observent sur le fonctionnement du territoire (logistique, e-commerce, tourisme, etc...). C'est aussi une façon d'observer si les solutions imaginées répondent aux besoins et attentes. Par ailleurs, l'expérimentation peut être un moyen de donner l'exemple, de montrer la pertinence d'une nouvelle conduite du changement (décloisonnement, évolution des postures, observation *in situ* et passage à l'action, regard décalé, questionnement des standards de connaissance, recherche de sens, vision de territoire...).

Dans le cadre de la métropole Aix-Marseille-Provence, il faudrait profiter de la démarche de projet urbain avec la caisse des dépôts (CDC). Un petit groupe d'experts pourrait jouer le rôle d'éclaireurs dans la conduite du projet, y compris l'expérimentation pour une conduite moderne et donner l'exemple d'une méthode nouvelle évaluable par les élus et par un groupe « expertal » ad hoc comprenant des représentants de la société civile (habitants, relais locaux...).

Un positionnement des métiers et des compétences dans les collectivités territoriales à interroger. L'ingénieur territorial doit avoir une capacité à conduire le projet (marché public, finance, juridique...) tout en étant ouvert à des problématiques connexes. Au sein des collectivités territoriales, l'accès au statut d'ingénieur territorial est désormais réservé aux seuls ingénieurs de compétence « scientifique et technique », ou architectes, privant les collectivités de généralistes de l'urbain, issus notamment des instituts d'urbanisme, à l'écoute du terrain, ouverts aux différentes dimensions (technique et sociétale) d'un projet, à même de jouer le rôle d'animateur/ « ensemblier ».

Les urbanistes français ont ainsi perdu le droit d'accès au statut d'ingénieur territorial. Les diplômés universitaires n'ont plus accès qu'au concours d'attaché territorial, ce dernier privilégiant les juristes.

L'embauche d'un urbaniste de formation relève pour une collectivité d'un régime dérogatoire, malgré l'existence d'un Office professionnel de qualification des urbanistes garantissant l'adaptation d'une compétence à une fonction.

La proposition, depuis plusieurs années, de création d'une catégorie intermédiaire, de type « urbaniste territorial » doit être reposée, garantissant une culture du projet, de la pluridisciplinarité et du decloisonnement. L'équivalent existe dans la fonction publique d'Etat avec les « Urbanistes de l'Etat » en parallèle aux Ingénieurs des Ponts et Chaussées...

3. Conclusion et recommandations

L'ingénierie de territoire, occupée par les grands corps de l'État, doit être plus modeste. L'ingénierie territoriale doit être plus efficace. Toutes les deux doivent travailler ensemble dans la recherche du bien commun dont les enjeux sont multiples (autonomie et dignité des personnes, solidarité, égalité femmes-hommes, emploi, accès au logement, économies d'énergie, qualité du cadre de vie, préservation de la biodiversité...).

Une ingénierie territoriale au service du développement durable, c'est de l'intelligence collective qui exige de travailler au plus près de l'échelle d'action, dans le respect des volontés locales et le souci de la concertation, en intégrant la dimension sociétale dans les projets.

Les récentes lois (ALUR, NOTRe, TECV) ont doté les collectivités de nouveaux outils d'ingénierie territoriale, il appartient aujourd'hui à ces dernières de choisir les modalités de mise en œuvre les plus efficaces pour accompagner le développement de projets durables sur leurs territoires.

D'une façon générale, il est temps de mettre en place une conduite du changement. A cet effet plusieurs recommandations sont formulées

Recommandations

1. Propositions d'actions

- Créer une « **base de langage commune** » sur l'IT, compréhensible à la fois pour le technicien (ingénieur ou administratif), l'élu local, afin de rendre plus efficace le montage d'un projet territorial.
- Créer un **espace ouvert « living lab »** (se rapprochant partiellement du fab lab) en SHS, dédié à l'IT.

2. Propositions de réforme ou d'accompagnement du cadre législatif / réglementaire

- Intégrer systématiquement une **part de financement pour l'IT dans les procédures d'aménagement**.
- Instituer un cadre **d'expérimentation locale obligatoire** dans le domaine de l'IT.
- **Créer un observatoire de l'IT**, pouvant à la fois :
 - mesurer l'impact des actions d'IT ;
 - favoriser l'échange et la valorisation de « bonnes pratiques » (méthodes techniques, mécanismes de financement) entre collectivités ;
 - « accompagner les besoins en IT des collectivités en leur présentant les structures porteuses ».

Cet observatoire pourrait se situer à la fois au niveau national et au niveau des grandes métropoles.

- Faire **plus de place aux acteurs privés** dans les démarches de DD **au stade de la concertation**. Cela comprendrait une meilleure écoute des habitants et des actions qu'ils portent déjà.
- Etablir « une **organisation équitale de l'IT sur les différents territoires locaux**, sans rajouter une complexification du « millefeuille » territorial. Cela passerait par la création de « **pôles de compétences/ expertise à disposition des petites collectivités et intercommunalités** ».

Liste des participants Atelier de T.Créatif "Ingénierie territoriale et développement durable", 3 octobre 2016, Aix-en-Provence

NOM	Prénom	Fonction	Organisme	Mail
BALU	Helène	Urbaniste / Environnementaliste		helene.balu@sfr.fr
BELLANTE	Janine	Adjointe urbanisme et au DD/VP CFDU	Mairie de Coudoux	janine.bellante@free.fr
BLANC	Cyril	Directeur Adjoint Planification et urbanism	MAMP	Cyril.BLANC@marseille- provence.fr
BROTONS	Jefferson	Doctorant	CERIC-AMU	jeffersonbrotons@hotmail.c om
CHIAPPERO	Michel	Urbaniste architecte/Professeur associé	AMU-LIEU	mchiappero@free.fr
DOMEIZEL	Mariane	VP Développement durable	AMU	mariane.domeizel@univ- amu.fr
DANNEELS	Hervé	Directeur	CBE Pertuis	hdanneels@cbesudluberon.c om
DUBREUIL	Sylvie	Consultante	CBE Pertuis	sdubreuil@cbesudluberon.c om
FERNANDEZ	Claire	Chargée de mission	CBE Pertuis	cfernandez@cbesudluberon. com
FIALAIRE	Jacques	co-directeur du GRALE- CNRS	Université de Nantes	Jacques.Fialaire@univ- nantes.fr
FRANCON	Dominique	Chargé Développement durable	Mairie de Bouc Bel Air	dominique.francon@bouche lair.fr
LANGEVIN	Philippe	Président	ARDL Paca	philippe.langevin2@wanado o.fr
LARDIC	Jean-Charles	Directeur de la prospective	Mairie de Marseille	jclardic@mairie-marseille.fr
LATZ	Arinna	Consultante	CAP	latz.arinna@orange.fr
LAZZERI	Yvette	Enseignant-Chercheur	CNRS-Aix- Marseille Université	yvette.lazzeri@univ-amu.fr
MAZZELLA	Pierre	Directeur	AUPA	p.mazzella@aupa.fr
MESINI	Béatrice	Chargée de recherche	TELEMME-CNRS	Mesini@mmsch.univ-aix.fr
PERRON	Martine	Ingénieur Etudes	CERIC-AMU	martine.perron@univ-amu.fr
SENAME	Vincent	Directeur Environnement	MAMP-Pays d'Aix	VSename@agglo-paysdaix.fr